

**PROMOTION
VACANCES
VAL D'ISÈRE
2010**



**PÉRIODE DE QUALIFICATION
JANVIER 2009 À
DÉCEMBRE 2009**

QUALIFICATIONS :

Club Med 



ÊTRE SUPERVISEUR PLEINEMENT QUALIFIÉ ET

→ RÉALISER 12 x 2500 POINTS VOLUME CONSÉCUTIFS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2009

ATTENTION : ASSUREZ-VOUS DE RÉALISER 2500 PV EN JANVIER, LA PROMOTION NE SERA PAS RELANÇÉE.

ET

→ AUGMENTER VOTRE CUMUL DE 20 000 POINTS VOLUME TOTAL OU 4000 POINTS ROYALTIES PAR RAPPORT À LA PÉRIODE DE BASE JAN-DEC 2008

EXEMPLE : VOUS AVEZ CUMULÉ 15000 POINTS VOLUME TOTAL OU 3000 POINTS ROYALTIES DE JANV À DÉC 2008, VOUS DEVEZ DONC CUMULER AU MINIMUM 35000 POINTS VOLUME TOTAL OU 7000 POINTS ROYALTIES DE JAN À DÉC 2009 POUR VOUS QUALIFIER.

ANNONCE SPÉCIALE DE JANVIER :

LES DISTRIBUTEURS SE QUALIFIANT SUPERVISEUR AU 1^{ER} FÉVRIER 2009 AVEC 4000 POINTS VOLUME EN JANVIER :

PASSEZ UNE COMMANDE DE 1000 POINTS VOLUME DE COMMANDES PERSONNELLES EN JANVIER EN PLUS DE VOTRE QUALIFICATION POUR PARTICIPER À CETTE PROMOTION ! LE VOLUME POURRA COMPTER COMME PREMIER MOIS EN VUE DE VOTRE QUALIFICATION.

**CLUB MED
DE VAL D'ISÈRE**

**6 JOURS / 5 NUITS
ALL INCLUSIVE
POUR 2 PERSONNES**

17 – 22 JANVIER 2010

Réputée dans le monde entier, la station savoyarde attire depuis longtemps les champions. De l'ère Jean-Claude Killy aux Jeux olympiques, Val-d'Isère a toujours suscité les exploits sur un domaine skiable incomparable.

Le Village, au pied des pistes, déroule son immense terrasse pour de douces siestes au soleil. Sa façade de bois et de pierre se fond dans le décor préservé de chalets traditionnels de la station.

Le raffinement du service et l'élégance des espaces à vivre designés par François Champsaur dont la décoration habille les murs de chaleureuses couleurs et de matériaux nobles, constituent la garantie d'un séjour très haut de gamme.

Les Distributeurs qualifiés ont la possibilité d'être accompagnés d'une personne de leur famille (*lien de filiation ascendant ou descendant, majeur, sauf Distributeur non qualifié, conjoint avec justificatif de domicile*)

Les volumes qualifiant devront être réalisés en France (ou en Suisse Romande)

Chaque Distributeur doit se qualifier sur son propre contrat. Cette règle s'applique également aux couples divorcés.

Les qualifiés doivent respecter les règles Herbalife.

Aucune rétrocession de PV ne pourra être acceptée dans le cadre de cette promotion